

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION
D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Réception par le préfet : 28/01/2013
Publication : 28/01/2013

Entre :

La Poste, Société Anonyme au capital de 3 400 000 000 euros, dont le siège social est situé au 44 Boulevard de Vaugirard, 75757 PARIS CEDEX 15, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 356 000 000, représentée par M. Marc ALLEAUME en qualité de Directeur des ventes du groupement de Bordeaux pour La Poste du département de Gironde

d'une part,

et

La commune du Bouscat, représentée par M. BOBET en qualité de maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du _____.

d'autre part.

Ci-après conjointement dénommés les « Parties » ou individuellement dénommé la « Partie »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les Parties ont conclu une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale en date du 21 février 2006, dans la commune du Bouscat (Ci-après la « Convention APC »).

Cette convention APC a été reconduite pour une nouvelle durée de 3 ans le 21 février 2009

Les Parties se sont rapprochées afin de proroger à titre exceptionnelle la Convention APC comme suit :

ARTICLE UN : Modification de l'article 7 : « Durée de la convention »

Il est rajouté à l'article « Durée » de la convention APC la mention :

« A compter du 1^{er} novembre 2012, la présente convention APC est prorogée pour une durée de 8 mois.

Au terme de cette période de huit mois, la convention fait obligatoirement l'objet d'un nouvel examen entre les parties, eu égard notamment au trafic constaté sur l'agence.

ARTICLE FINAL : Toutes les autres clauses de la Convention APC demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les Parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la Convention APC et ne fasse qu'un avec elle.

Pour LA POSTE
Marc ALLEAUME

Pour La Commune du BOUSCAT
Patrick BOBET